

Webinaire du 23 avril 2021
Plan de relance Filière Nucléaire
Les aides aux entreprises

Bienvenue !

Quelques règles de fonctionnement



- Posez vos questions au fur et à mesure des présentations avec le « chat » à droite de l'écran



- Vous pouvez télécharger le PDF de présentation en direct en cliquant sur l'icône de téléchargement, en haut à droite de l'écran



- Le webinaire est enregistré et le replay sera disponible après la session

Le programme du webinaire

- L'organisation de l'industrie nucléaire en France, sa gouvernance et ses chiffres clés par **Hervé MAILLART**, Délégué permanent de la Filière Nucléaire



- Le Plan de relance et les dispositifs d'aides dédiés au secteur nucléaire par **Olivier MESUREUR**, Coordinateur des actions en faveur des filières stratégiques



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Comité Stratégique de la Filière Nucléaire

Hervé MAILLART

Délégué permanent de la Filière Nucléaire

Conseil national de l'industrie (CNI)

- Adaptation en 2017 du Conseil National de l'Industrie (CNI) qui est aujourd'hui l'un des principaux outils de la reconquête industrielle en France. Le conseil a pour but d'assurer la relance de l'industrie en France via une cohésion entre industriels, représentants des salariés et pouvoirs publics.
- Il s'agit de définir pour chaque secteur d'activité des enjeux clés et des solutions concrètes pour améliorer l'industrie française. L'outil central de ces actions est le contrat de filière rassemblant l'ensemble des acteurs autour des projets.
- 18 comités stratégiques de filières sont labellisés au sein du CNI : Aéronautique, Automobile, Nucléaire, Alimentaire etc

Gouvernance

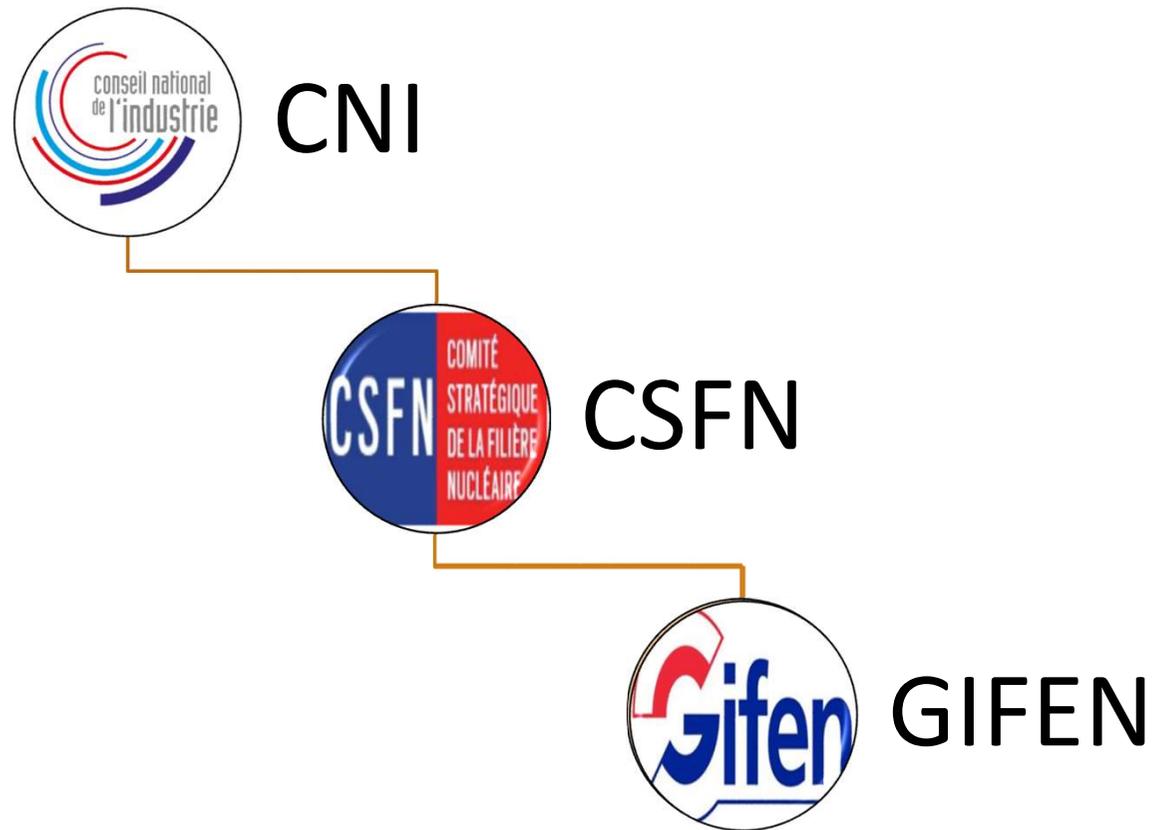


Jean Castex, Premier ministre
Président du conseil national de l'industrie



Alexandre Saubot, Directeur général d'Haulotte Group
Vice-président du conseil national de l'industrie

Présentation de l'organisation de l'industrie nucléaire française et leur gouvernance



Les chiffres clés de la filière nucléaire

Activité économique et emploi

- **2ème secteur industriel français**
- La filière nucléaire française c'est environ **3200 entreprises** représentant **220 000 emplois directs**.
- Presque **85%** des entreprises de la filière sont des **PME et TPE**
- **58%** des entreprises ont une **activité à l'export** avec une part sur le chiffre d'affaire de la filière de **22%**.
- Environ 120 INB et une vingtaine d'exploitants.

Environnement

- Mix électrique largement **décarboné (à 97%)** grâce à l'hydroélectricité, aux autres renouvelables et au **nucléaire**. La France, fait partie des 6 pays du monde à avoir **déjà atteint l'objectif d'au moins 80% d'électricité décarbonée**, recommandé par le GIEC.
- Le **kWh** d'électricité produite en France par EDF émet environ **12g de CO2** (hors Corse et hors DOM) –en baisse par rapport à 2010 et **bien inférieur à la moyenne européenne 311g, 490g pour le gaz et 820g pour le charbon**.



Technicité et expertise

La filière française totalise **2500 années réacteurs** d'expérience PWR en France grâce à son parc nucléaire de **58 réacteurs**.

- La filière bénéficie également de l'expérience acquise à **l'international**, avec les **120 réacteurs dans le monde** de technologie **Française**.
- Elle **intervient** pour des **prestations de service** sur près de **250 réacteurs au total dans le monde** contribuant ainsi à un savoir-faire reconnu à l'international dans tous les domaines de l'exploitation
- **La filière se coordonne pour organiser le soutien à l'export des acteurs de la filière**
- **Filière industrielle réunissant des compétences de pointe, présentes sur tout le territoire et sur toute la chaîne de valeur du nucléaire, de la conception, la fabrication, la déconstruction, les déchets, l'exploitation....**

Innovation

- **1 milliard d'euros** sont consacrés à la **R&D**

Les chiffres clés de la région Hauts-De-France

- **13 500 emplois** : soit 6,1 % de l'emploi de la filière au niveau national.
- **300 entreprises** : ayant leur siège dans la région, soit près de 9 % des entreprises de la filière au niveau national.
- **1 000 établissements** : nombre total d'établissements de la filière nucléaire.
- **7^e région** en termes d'emploi électronucléaire, après l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie.
- **4^e région** en nombre d'entreprises* actives dans l'électronucléaire (toutes tailles confondues), après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.
- **4^e région** également en nombre d'établissements actifs dans l'électronucléaire (toutes tailles confondues) après Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France.





Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Olivier MESUREUR

Coordinateur des actions en faveur des filières stratégiques



Ce projet est cofinancé
par l'Union Européenne
avec le Fonds européen
de développement
régional (FEDER)





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN « FRANCE RELANCE » SOUTIEN À LA FILIÈRE NUCLÉAIRE

1. Introduction

- a. Plan « France Relance »
 - b. Volet nucléaire du plan « France Relance »
-

Plan « France Relance »

Pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, le Gouvernement a mis en place le **plan « France Relance » doté de 100 milliards d'euros** et déployé autour de 3 piliers :

- La transition écologique ;
- La compétitivité ;
- La cohésion sociale et territoriale.

Le volet industriel du plan « France Relance » mobilise près de **35 milliards d'euros en faveur de l'industrie sur la période 2020-2022**, autour de 4 axes :

- Décarboner l'industrie ;
- (Re)localiser des activités stratégiques critiques ;
- Moderniser l'appareil productif ;
- Innover, en soutenant les investissements de recherche et développement mais aussi en préservant et en développant les compétences.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées sur le site : <http://planderelance.gouv.fr>



Volet nucléaire du plan « France Relance »

Afin de maintenir les compétences indispensables à la filière et de soutenir la compétitivité des entreprises par leur modernisation, le plan de relance au secteur nucléaire prévoit une enveloppe Etat de **470 M€** répartie ainsi :

1. **100 M€ dédiés au soutien aux PME / ETI :**
 - Création d'un **fonds d'investissement**, financé à 100 M€ par EDF et 100 M€ par l'Etat (soit 200 M€ au total) pour soutenir des PME/ETI sensibles de la filière ou accompagner leur croissance.
2. **100 M€** budgétaire pour le :
 - **Renforcement des compétences critiques nécessaires pour l'avenir.**
 - **Soutien à la modernisation industrielle de la filière** (modernisation des capacités industrielles, soutien à des projets de relocalisation).
3. **200 M€ dédiés au financement de la R&D** (100 M€ budgétaire, et jusqu'à 100 M€ via le PIA 4), dont :
 - Recherche sur le **multi-recyclage du combustible en réacteurs à eau pressurisée (MRREP)**.
 - Déploiement de **plates-formes d'expérimentation** et d'outils de recherche performants et rénovés en soutien à l'innovation.
 - Projets « **Usine du futur** », permettant de lever un certain nombre de verrous technologiques (jumeau numérique, fabrication additive...).
 - Développement de **solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs**, dont des alternatives au stockage géologique profond.
4. **70 M€ via le PIA 4 dédiés à des projets particuliers :**
 - Soutien de l'avant-projet sommaire du « **Small Modular Reactor (SMR)** » porté par le consortium « Nuward ».
 - Soutien du **projet « Technocentre »** permettant la valorisation des métaux très faiblement radioactifs issus du démantèlement (en France et dans d'autres pays).

2. Présentation des dispositifs

- a. AAP « Plan de relance pour l'industrie - Nucléaire »
 - b. AMI « Renforcement des compétences de la filière nucléaire »
 - c. AAP « Solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs »
 - d. Fonds d'investissement pour le nucléaire
-

AAP « Plan de relance pour l'industrie - Nucléaire » 1/4

Le secteur nucléaire est intégré au volet national pour les « secteurs stratégiques » de l'AAP « Plan de relance pour l'industrie », publié le 18/11/2020, est opéré par Bpifrance.

L'AAP regroupe 2 actions du volet nucléaire de « France Relance » :

- Soutien à la **modernisation** industrielle de la filière :
 - Vise à renforcer la compétitivité, l'autonomie et la résilience des entreprises de la filière :
(i) modernisation des capacités industrielles, (ii) soutien à des projets de relocalisation :
 - Doté d'environ 70 M€.
- Innovations visant à développer les solutions « **Usines du futur** » :
 - Vise à accroître la performance des entreprises de la filière en levant un certain nombre de verrous technologiques (jumeau numérique, fabrication additive, usines connectées, impression 3D, etc.) ;
 - Labellisation, facultative, des projets par Nuclear Valley ;
 - Doté d'environ 50 M€.



Acteurs industriels, ne manquez le nouvel appel à projet « Plan de relance pour l'industrie » - Secteurs stratégiques (volet national) ! Vous avez jusqu'au 1er juin 2021 pour candidater.



êtes un acteur industriel avec un projet d'investissement dans un de ces secteurs stratégiques :

- Automobile
- Nucléaire
- Agro-alimentaire
- Santé
- Electronique
- Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux)
- Télécommunications 5G ([cahier des charges spécifique](#))

Dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, le Gouvernement mobilise des moyens exceptionnels pour le soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie. Le financement apporté par l'Etat est sous forme de subventions et s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne des aides publiques aux entreprises. Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000€ pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 000 000 € pour les autres secteurs (santé, agroalimentaire, électronique, et intrants de l'industrie).

[Candidater en ligne](#) à l'Appel à Projets 2021 avant le 1^{er} juin 2021, 12h.

Votre dossier sera examiné à partir des dates de relève prévues les 26 janvier, 31 mars et 1^{er} juin 2021, à 12h (midi).

Prenez connaissance des [cahiers des charges Secteurs stratégiques 2021](#) :

Consultez la [Foire aux Questions](#) et [guide de dépôt en ligne](#) puis remplissez [votre dossier de demande d'aide](#).



AAP « Plan de relance pour l'industrie - Nucléaire » 2/4

Le cahier des charges, la FAQ et le dossier de candidature de l'AAP sont accessibles sur le site :
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

3 relèves prévues : 26 janvier 2021 – 31 mars 2021 – 1^{er} juin 2021 (à midi)

Prolongation jusqu'en septembre 2021 en préparation.

Afin de renforcer la compétitivité et la performance des entreprises de la filière nucléaire, cet AAP vise à soutenir les 3 types de projets suivants :

a) **Investissement dans de nouvelles activités** (dont **relocalisation**) ou renforcement d'unités de production ou diversification ;

b) **Modernisation industrielle** des sites de production, **transformation numérique** (industrie du futur) ou amélioration de la performance environnementale ;

c) **Innovation** visant à développer les solutions « Usines du futur ».

Modernisation

Usines du futur



Acteurs industriels, ne manquez le nouvel appel à projet « Plan de relance pour l'industrie » – Secteurs stratégiques (volet national) ! Vous avez jusqu'au 1er juin 2021 pour candidater.



êtes un acteur industriel avec un projet d'investissement dans un de ces secteurs stratégiques :

- Automobile
- Nucléaire
- Agro-alimentaire
- Santé
- Electronique
- Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux)
- Télécommunications 5G ([cahier des charges spécifique](#))

Dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, le Gouvernement mobilise des moyens exceptionnels pour le soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie. Le financement apporté par l'Etat est sous forme de subventions et s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne des aides publiques aux entreprises. Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000€ pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 000 000 € pour les autres secteurs (santé, agroalimentaire, électronique, et intrants de l'industrie).

[Candidater en ligne](#) à l'Appel à Projets 2021 avant le 1^{er} juin 2021, 12h.

Votre dossier sera examiné à partir des dates de relève prévues les 26 janvier, 31 mars et 1^{er} juin 2021, à 12h (midi).

Prenez connaissance des cahiers des charges Secteurs stratégiques 2021 :

Consultez la [foire aux questions](#) et [guide de dépôt en ligne](#) puis remplissez votre [dossier de demande d'aide](#).



bpifrance



AAP « Plan de relance pour l'industrie - Nucléaire »

3/4

Les **entreprises éligibles** (hors projets d'innovation visant à développer les solutions d'« Usines du futur ») doivent répondre aux critères alternatifs suivants :

- Soit la part du chiffre d'affaires liée à la filière nucléaire est d'**au moins 15 % sur les 2 dernières années** ;
- Soit l'entreprise fournit **un service ou un produit jugé sensible** pour un grand donneur d'ordre (GDO) de la filière nucléaire (EDF, CEA, Orano, Framatome et Andra) qui le lui notifie par une lettre.

Pour les projets d'innovation visant à développer les solutions d'« Usines du futur », les organismes de recherche et les associations peuvent également candidater au sein de **consortiums** constitués autour d'une entreprise « cheffe de file ».

Le **montant minimum des investissements** : 200 000 €

Les **modalités d'aide** :

Type d'entreprise		Petite entreprise ⁷	Moyenne entreprise ⁸	Grande entreprise
		Nature des travaux		
AIDES SELON LA NATURE DES TRAVAUX HORS REGIME TEMPORAIRE COVID-19				
Investissements industriels		30% (20% hors zone AFR ⁹)	20% (10% hors zone AFR)	10% ¹⁰ (0% hors zone AFR)
RDI (*)	Recherche industrielle (RI)	70 %	60 %	50 %
	Développement expérimental (DE)	45 %	35 %	25 %
Efficacité énergétique et environnementale (**)		60%	50%	40%

Direction générale des entreprises
 Direction générale de l'énergie et du climat

AAP « Plan de relance pour l'industrie - Nucléaire » 4/4

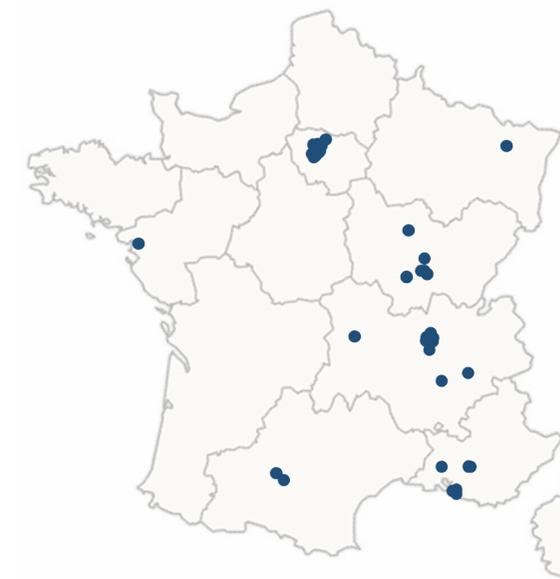
30 projets ont été déposés à la 1^{ère} relève du 26/01/2020 :

- 10 projets portés par des GE, 8 par des ETI, 11 par des PME et 1 par une TPE ;
- 17 projets liés à la modernisation ;
- 13 projets « Usines du futur », dont 10 labellisés par Nuclear Valley.

20 lauréats ont été annoncés le 15/04/2021 représentant près de **114 M€ d'investissements industriels**, soutenus pour près de **32 M€ par l'Etat** :

- PME : 10 entreprises lauréates, soutenues à hauteur de 4 M€ pour plus de 8 M€ d'investissements productifs ;
- ETI : 6 entreprises lauréates, soutenues à hauteur de près de 4,2 M€ pour près de 14 M€ d'investissements productifs ;
- GE : 8 entreprises lauréates, soutenues à hauteur de 23,5 M€ pour près de 92 M€ d'investissements productifs.

**20 projets nucléaires lauréats sur 30 sites
dont 11 dans les Territoires d'Industrie**



Vague d'annonce du lauréat

● Nouvelle vague d'annonce (30)

Source : DGE, DTI, Bpifrance

AMI « Renforcement des compétences de la filière nucléaire »

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI), doté d'environ 30 M€, sera opéré par Bpifrance et sa publication est prévue dans les prochaines semaines.

Cet AMI permettra de :

- Soutenir les **initiatives de formation** et d'excellence de la filière dans les métiers critiques (par exemple l'usinage et le soudage) ;
- Conserver les gestes techniques nécessaires à la sûreté des installations nucléaires et de poursuivre les **efforts de reconstitution et de développement des compétences** des entreprises de la filière.

Cet AMI s'adressera notamment aux projets contribuant à renforcer les compétences de la filière nucléaire, notamment dans les métiers jugés critiques pour faire face à ses enjeux.

Un **avis préalable du CSFN**, appuyé par l'Université des métiers du nucléaire (UMN), sera nécessaire : ami-csfn@csfn-nucléaire.org

AAP « Solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs »

L'AAP sera opéré par Bpifrance, en lien avec l'Andra et sa publication est prévue au T2 2021.

L'AAP a vocation à s'inscrire :

- d'une part dans la continuité de l'AAP actuellement en cours dans le cadre du PIA 1 (opéré également par l'Andra);
- d'autre part dans le cadre des suites du débat public de 2019 sur les matières et déchets radioactifs.

3 axes prévus :

- **Amélioration des connaissances** autour des déchets radioactifs ;
- **Valorisation des matières**, en particulier celles dont les perspectives de valorisation actuelles sont éloignées dans le temps ;
- Recherche autour des **alternatives au stockage géologique profond**, qui nécessite de réfléchir à des solutions innovantes en rupture.

Fonds d'investissement pour le nucléaire

Création d'un **fonds d'investissement pour le nucléaire doté de 200 M€** (100 M€ par EDF et 100 M€ par l'Etat) :

- Sélection du gestionnaire de fonds par EDF (objectif mai 2021) ;
- Lancement d'une première tranche de 100 M€ ;
- Réinjection d'une seconde tranche du même montant, une fois la première consommée.

Ce fonds, de type « Capital investissement », visera à **consolider l'actionnariat** et à accompagner les **augmentations de capital des entreprises** de la filière au service de leur solidité.

Ce fonds s'adressera prioritairement aux PME et ETI possédant un savoir-faire important pour l'industrie nucléaire française et ayant un établissement significatif en France.

Questions / réponses

Posez vos questions
avec le « chat » à droite de l'écran

Les prochains rendez-vous liés au nucléaire

25 mai

- **Rencontres Industrielles Régionales**
Webinaires et rencontres BtoB organisés par Cap'Industrie en dématérialisé

25 novembre

- **Rencontres Industrielles Régionales**
Webinaires et rencontres BtoB organisés par Cap'Industrie au CETIM (Senlis - 60) ou en dématérialisé selon l'évolution des conditions sanitaires

30/11 – 02/12

- **World Nuclear Exhibition 2021 (WNE)**
Salon international du nucléaire au Parc des expositions de Paris Nord Villepinte

Informations complémentaires et modalités d'inscription sur <https://nuclei.fr/>

Le programme de développement économique des entreprises de la filière nucléaire en Hauts-de-France

Faciliter l'accès au marché nucléaire
porteur d'activité et d'emplois

Accompagner les entreprises régionales
dans leur connaissance du secteur et dans leurs montées en compétences

Animer et valoriser
la filière nucléaire des Hauts-de-France

Utilisez le formulaire de contact du site pour nous solliciter !

Nouveau site internet
<https://hautsdefrance.ccibusiness.fr/nucleaire>

CCI BUSINESS Hauts-de-France Communauté nucléaire

Un nouveau site internet
pour présenter et valoriser
vos compétences régionales



The screenshot shows the website interface. At the top, there is a dark blue navigation bar with a French flag, a 'Territoires' dropdown menu, and a 'Connexion / Inscription' button with a user icon. Below this is the CCI Business Hauts-de-France logo and a search bar with the text 'Rechercher'. A main banner features a nuclear reactor image with the title 'Nucléaire' and the text: 'Les entreprises locales, proches des centrales nucléaires, doivent pouvoir bénéficier des chantiers et projets régionaux. Développée en étroite collaboration avec EDF, la plateforme CCI Business Nucléaire vous permettra de trouver toutes les informations nécessaires pour accéder à ces marc...'. Below the banner are sections for 'Pages' (Présentation, CNPE) and 'Contenus'. At the bottom of the banner, it shows 'Membres (554)' and 'Administrateurs (27)'.

→ Inscrivez-vous dès à présent

MERCI et à bientôt !